



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} février 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique
Soixante-deuxième session
Vienne, 20-31 mars 2023

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général.
4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
6. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
10. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.
11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.



15. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique.
16. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Annotations¹

4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point sur les informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace (A/77/20, par. 280).

5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Dans sa résolution 77/121, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa soixante-deuxième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

6. Questions relatives :

a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique

b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Dans sa résolution 77/121, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa soixante-deuxième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les informations reçues des États membres du Comité sur les législations et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/865/Add.28), d'une note du Secrétariat contenant les réponses d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'observateurs permanents auprès du Comité aux questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de missions scientifiques et/ou du transport d'êtres humains (A/AC.105/1039/Add.19), d'une note du Secrétariat présentant les observations d'États membres et d'observateurs permanents auprès du Comité concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1112/Add.12) et d'une note du Secrétariat contenant des informations sur tout cas pratique dont les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les observateurs permanents auprès du Comité ont connaissance et qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1226/Add.3).

7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/77/20, par. 280).

¹ Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/77/20, par. 280).

Il sera saisi du rapport de la Conférence Nations Unies/Chili sur le droit de l'espace et les politiques spatiales portant sur le thème « Activités spatiales en orbite terrestre et au-delà : questions de gouvernance et de droit », qui s'est tenue en ligne du 10 au 12 mai 2022 (A/AC.105/1259).

9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé qu'un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » devait être régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique afin de permettre l'examen de questions transversales [A/74/20, par. 321 h)].

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité (A/77/20, par. 280).

Il sera saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.408), qui a également été mise à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique à sa soixantième session, en 2023.

10. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales

Le Sous-Comité examinera le point consacré au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales en tant que point inscrit à un plan de travail à sa soixante-deuxième session (A/77/20, par. 280).

Il sera saisi d'un document de travail contenant la contribution de la Belgique au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales (A/AC.105/C.2/L.325).

Dans sa résolution 77/121, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa soixante-deuxième session, convoquer de nouveau son groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales.

Le Sous-Comité sera également saisi d'un résumé, établi par la présidence et la vice-présidence, des avis et contributions reçus concernant le mandat et l'objectif du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales (A/AC.105/C.2/120).

11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique

Le Sous-Comité examinera le point concernant l'échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, en tant que point/thème de discussion distinct de son ordre du jour à sa soixante-deuxième session (A/77/20, par. 280).

12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité examinera le point concernant l'échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique en tant que point/thème de discussion distinct de son ordre du jour à sa soixante-deuxième session (A/77/20, par. 280).

13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial

Le Sous-Comité examinera le point consacré au débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial en tant que point/thème de discussion distinct de son ordre du jour à sa soixante-deuxième session ([A/77/20](#), par. 280).

14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites

Le Sous-Comité examinera le point consacré au débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites en tant que point/thème de discussion distinct de son ordre du jour à sa soixante-deuxième session ([A/77/20](#), par. 280).

15. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique

À sa soixante-deuxième session, le Sous-Comité juridique présentera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa soixante-troisième session.

Colloque

À sa soixante-cinquième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité juridique à sa soixante et unième session concernant la tenue d'un colloque au cours de sa soixante-deuxième session, conformément au rapport du Sous-Comité juridique ([A/AC.105/1260](#)). Un colloque sur le thème « Aspects juridiques d'un ciel sombre et silencieux » se tiendra dans l'après-midi du mardi 28 mars 2023.

Annexe

Organisation des travaux

1. Les travaux du Sous-Comité juridique à sa soixante-deuxième session ont été programmés sans préjudice de l'organisation future des travaux et en tenant compte de la situation exceptionnelle découlant de l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
2. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de deux heures par jour pendant toute la durée de la session.
3. La durée des déclarations sera limitée à cinq minutes. La présidence avertira les délégations quand il ne leur restera plus qu'une minute de temps de parole et interrompra les présentations lorsque les cinq minutes allouées seront écoulées. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 3, intitulé « Débat général », pourra, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour soient examinés comme prévu.
4. Le Secrétariat téléchargera sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, en temps utile, les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États à cet effet. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
5. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui seront convoqués au titre des points 5, 6 a) et 10 de l'ordre du jour le maximum de temps disponible.
6. En raison du nombre limité d'heures de réunion disponibles avec services d'interprétation complets lors de la soixante-deuxième session, les présentations techniques se feront sans interprétation simultanée et ne devront pas durer plus de 10 minutes. Les délégations seront averties quand il ne leur restera plus qu'une minute de temps de parole, et la présentation sera interrompue lorsque les 10 minutes allouées seront écoulées. Les présentations techniques, qui devront être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité, seront programmées de 9 h 45 à 10 h 45 et de 17 h 15 à 18 h 15, heure d'Europe centrale (HEC). Ces présentations pourront être faites dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sans interprétation simultanée.
7. Dans un délai d'une semaine après la clôture de la session, les délégations des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourront formuler des observations d'ordre linguistique sur les rapports des groupes de travail et le rapport du Sous-Comité qui auront été adoptés au cours de la session.
8. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Il sera formellement adopté à la 1^{re} séance du Sous-Comité. Toute modification à y apporter ultérieurement pourra être convenue par le Sous-Comité au plus tard 48 heures avant le début de la séance concernée.

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, HEC)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures HEC)</i>
Semaine du 20 au 24 mars 2023		
Lundi 20 mars	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration de la présidence Point 3. Débat général	Point 3. Débat général Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 10. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ^c Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
Mardi 21 mars	Point 3. Débat général Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 10. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ^c Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique ^d Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique
Mercredi 22 mars	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique ^d Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique	Point 3. Débat général Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
Jeudi 23 mars	Point 3. Débat général Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace Point 14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique	Point 3. Débat général Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, HEC)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures HEC)</i>
Vendredi 24 mars	Point 3. Débat général Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 3. Débat général Point 9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique
Semaine du 27 au 31 mars 2023		
Lundi 27 mars	Point 3. Débat général Point 9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales	Point 3. Débat général Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
Mardi 28 mars	Point 3. Débat général Point 12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Réunion du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales	Colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sur le thème « Aspects juridiques d'un ciel sombre et silencieux »
Mercredi 29 mars	Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace Adoption du rapport du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique	Adoption du rapport du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales
Jeudi 30 mars	Point 16. Rapport au Comité	Point 16. Rapport au Comité
Vendredi 31 mars	Point 16. Rapport au Comité	Point 16. Rapport au Comité

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].

- ^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, pour examiner le point 5. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le mercredi 29 mars, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
 - ^c Le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, pour examiner le point 10. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le mercredi 29 mars, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
 - ^d Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, pour examiner le point 6 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le mercredi 29 mars, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
-